

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal n°23-2022

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	22/02/2022
Présents	16
Absents	7
Procurations	5
Votants	21

Par suite d'une convocation en date du vingt-deux février deux mille vingt-deux, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **lundi vingt-huit février deux mille vingt-deux à vingt heures et trente minutes**, sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, LE MINEZ Monique, BARON René, ROUGÉ Pierre, VALETTE Michel, GARRIGUES Véronique, ZAROIL Mimoun, ESCANDE Jacques, ANDRIEU Christelle, ROUCH Mylène, BOURDONCLE Stéphane, MARROT Catherine, COMTE Nicolas, GIROUSSE Laurent, ALBAN Marie-Françoise.

Absents : DILLON Valérie, BOULBES Loïc, JOLIBERT Marie-Christine, CHARRASSE Evelyne, ALEXANDRE Maria, Elisa LAURENT, PEISER Jean-Luc.

Procurations : Valérie DILLON à Véronique GARRIGUES, Loïc BOULBES à Xavier CAUX, Marie-Christine JOLIBERT à Christian PORTET, Evelyne CHARRASSE à Pierre ROUGE, Maria ALEXANDRE à Monique LE MINEZ.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme MARROT Catherine est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Réuni sous la présidence de Monsieur CAUX Xavier, Maire,

- Après avoir entendu le compte administratif 2021 ;
- Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2021 ;
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants, exprimés en euros :

	CLOTURE 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT 2021	CLOTURE 2021	RAR	SOLDE RAR	RESULTAT CONSOLIDE
INVEST.	- 159 854.06 €		129 845.9 €	- 30 008.16 €	- 866 201.69 €	- 495 468.81 €	- 525 476.97 €
					370 732.88 €		
FONCT.	959 114.16 €	563 974.69 €	630 201.91 €	1 025 341.38 €			1 025 341.38 €
TOTAL	799 260.10 €		760 047.81 €	995 333.22 €	- 495 468.81 €		499 864.41 €

REÇU EN PREFECTURE

le 09/03/2022

Application agréée E-legalite.com

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal n°23-2022 (suite)

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2021

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat,

- **Décide à l'unanimité**, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021				1 025 341.38 €
Affectation obligatoire :				
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)				525 476.97 €
Solde disponible affecté comme suit :				
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)				0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)				499 864.41 €
Total affecté au c/ 1068 :				525 476.97
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021				0.00 €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement				0.00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Xavier CAUX

